Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20261029-2026_10_29_D7-DE

2026.10.29 d7

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 20h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**23.10.2026**
Date d'affichage	**23.10.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Manuella DROUYÉ, Jean-Paul BRISSIER, Dominique FAUCHEUX, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Gwénaëlle LE CALVEZ, Béatrice RUFFAUT, Mélanie SIMON, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Albert CHEVILLARD a donné pouvoir à Jean-Fabrice CLOAREC
Elodie PAUTONNIER a donné pouvoir à Mélanie SIMON

Secrétaire : Aurélie GRANGER

2026 10 29 D7 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CESSION D'ESPACIL HABITAT CONCERNANT 8 PAVILLONS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME « LES HAUTES CLAIRIERES »

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier d'Espacil Habitat en date du 10 juin 2026, sollicitant l'avis de la commune sur la mise en vente de l'ensemble immobilier dénommé « Les Hautes Clairières », composé de huit pavillons groupés ;

Considérant qu'Espacil Habitat souhaite engager la commercialisation de ces huit logements locatifs sociaux, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, notamment auprès des services de la Préfecture ;

Considérant que cette démarche vise notamment à favoriser l'accession sociale à la propriété, tout en permettant aux locataires qui ne souhaitent pas acquérir leur logement de conserver leur statut locatif ;

Considérant qu'Espacil Habitat propose également d'étudier, en partenariat avec la société Soprim, la possibilité de reconstituer une offre de logements locatifs sociaux dans le centre-bourg de Balazé ;

Considérant que le projet de reconstitution du patrimoine locatif social dans le centre-bourg constitue un élément à prendre en compte dans l'appréciation de cette demande ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'EMETTRE** un **avis favorable** à la demande d'Espacil Habitat concernant le projet de mise en vente des huit pavillons composant l'ensemble immobilier « Les Hautes Clairières », situé sur la commune de Balazé sous condition de reconstituer une offre de logements locatifs sociaux avec la société Soprim au lotissement « Les Herbiers » ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20261029-2026_10_29_D7-DE

- ✓ **DE PRECISER** que le présent avis est émis dans le cadre de la demande formulée par Espacil Habitat et ne vaut pas autorisation définitive de cession, laquelle demeure soumise aux procédures et autorisations réglementaires applicables ;

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération à Espacil Habitat et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 30/10/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

